

Annexe A

Les référents de l'équipe diocésaine

Chaque diocèse* devrait sélectionner une ou deux personnes susceptibles de remplir les fonctions de référents diocésains ou de co-responsables pour la phase diocésaine de la consultation synodale. Dans la mesure du possible, le diocèse devrait également constituer une équipe qui travaillerait de concert avec ces personnes.

La co-responsabilité est recommandée plutôt que de nommer un seul référent pour manifester le caractère synodal du processus. Nous vous encourageons donc à collaborer avec un collègue et à travailler en équipe: cela permettra d'apprendre les uns des autres, de partager les responsabilités et d'enrichir la créativité et la vitalité du processus synodal dans votre diocèse. Le travail des référents ou de l'équipe diocésaine portera sur les points suivants:

- Faire le lien entre les diocèses et la Conférence épiscopale (ainsi qu'avec leur référent ou leur équipe pour le processus synodal).
- Faire le lien avec les paroisses et les autres groupes ecclésiaux du diocèse dans le cadre de la consultation synodale.
- Servir en tant que référent principal pour l'évêque du diocèse à propos du processus synodal.
- Travailler de manière synodale avec une équipe afin de favoriser le déploiement de la phase diocésaine, et de discuter des sujets et des questions liés la synodalité dans le cadre du diocèse (selon les consignes du Secrétariat Général du Synode des évêques et de la Conférence épiscopale). Il s'agira également de déterminer comment organiser le rassemblement, l'analyse et la synthèse des contributions transmises au diocèse par les paroisses et communautés locales.
- Organiser des rencontres afin de promouvoir au niveau local la participation au processus synodal et inviter ainsi toutes les paroisses à prendre part à la consultation. Les paroisses pourront se regrouper afin de favoriser la communion et avancer ensemble. Les référents et l'équipe devront encourager les paroisses à travailler dans un esprit de

fraternité et de co-responsabilité, et favoriser la participation active de tous les membres de leur communauté: hommes et femmes, prêtres, laïcs et consacrés, sans oublier les enfants, les jeunes, les personnes célibataires et les couples, les familles et les personnes du troisième âge. Le processus de consultation sera ainsi représentatif de la diversité du contexte social, économique, culturel et ethnique au niveau local. Cela permettra également d'encourager la participation de celles et ceux qui sont moins pratiquants, des membres des différentes confessions chrétiennes ou des autres traditions, et des représentants des communautés locales et de la vie civile qui n'ont pas de contact avec les paroisses.

- Proposer aux représentants des différents ministères institués, mouvements, réalités ecclésiales et services diocésains d'envoyer leurs réponses aux questions contenues dans le *Vademecum* et dans les documents qui l'accompagnent, afin de faire valoir leur point de vue et leurs centres d'intérêt. Chacun de ces groupes pourra organiser sa propre consultation, ou bien travailler avec d'autres groupes et/ou avec les paroisses du diocèse. Il s'agit donc d'intégrer au processus consultatif toutes les formes d'apostolat, cultures, communautés, initiatives, groupements œcuméniques et interreligieux du diocèse, afin de favoriser une véritable expérience de la synodalité dans l'Église locale.
- Offrir une formation et un accompagnement (sous forme d'ateliers, de webinaires, de vidéos, matériel et/ou aide personnalisée) à celles et ceux qui seront chargés d'élaborer et de faciliter le processus de consultation au niveau local (dans les paroisses, communautés, etc.) afin d'aider tous les acteurs à percevoir le sens et les caractéristiques du Synode auquel ils participent. On trouvera plus d'informations dans le document principal du *Vademecum* ou sur le site web du Synode.
- Déterminer les moyens concrets pour envoyer et recevoir, à l'intérieur du diocèse, les contributions au processus de consultation, et en informer les paroisses, groupes diocésains, communautés religieuses et mouvements afin de faciliter au maximum leur participation. On pourra, par exemple:



- o Proposer aux paroisses et communautés de désigner leurs propres référents ou leur propre équipe, chargés d'organiser la consultation.
 - o Recommander aux paroisses et aux communautés d'organiser une ou plusieurs rencontres consultatives avec les communautés locales elles pourront également décider d'organiser une consultation spéciale destinée à impliquer des groupes spécifiques, comme les adolescents, les jeunes professionnels, les couples mariés, les migrants et les réfugiés, les personnes dont la foi est peu active, celles et ceux qui vivent dans la pauvreté, les personnes marginalisées, etc.
 - o Recommander aux paroisses de mettre en place un moyen concret d'enregistrer toutes les consultations et avis reçus, en désignant une personne chargée du secrétariat, de l'enregistrement audio et informatique des rencontres, et en proposant aux participants ou facilitateurs de transmettre les notes prises lors des rencontres, soit en ligne, soit par d'autres moyens.
 - o Définir un calendrier et des moyens concrets pour envoyer les contributions aux référents ou à l'équipe diocésaine.
 - o Encourager, après le processus de consultation, l'organisation de rencontres qui permettront à celles et ceux qui ont participé à ce processus de partager ce qui a été dit et écrit, afin d'assurer la suite et de déterminer les étapes qui permettront d'intégrer l'esprit et le style de la synodalité au niveau local.
- Pendant la phase de consultation, garantir la participation active et régulière de chaque paroisse et communauté en les assistant, en les encourageant, et en manifestant de la reconnaissance à l'égard de toutes les personnes impliquées.
 - Rassembler rapidement les synthèses, contributions et suggestions envoyées par les intervenants locaux du processus de consultation.
 - Superviser l'organisation des rencontres pré-synodales du diocèse (cf. Annexe C).
 - Analyser et résumer les avis reçus afin de rédiger une brève synthèse diocésaine (dix pages maximum) qui sera envoyée ensuite à la Conférence épiscopale à la date prévue. Cette synthèse devra être rédigée par l'équipe qui travaille avec les référents diocésains et en collaboration avec l'évêque, ou celle ou celui à qui il a confié cette tâche (cf. Annexe D).
 - Envoyer la synthèse diocésaine en temps voulu à la Conférence épiscopale.

Les référents diocésains devront réunir les qualités suivantes:

- Une maturité spirituelle et une foi active.
- La capacité de travailler en équipe.
- Une bonne capacité de communication.
- Une bonne capacité de synthèse.
- Une bonne capacité d'interagir de manière efficace avec des personnes provenant de divers contextes culturels, générationnels et ecclésiaux.
- Être familiarisé avec les structures et fonctionnements diocésains.
- Une certaine expérience dans le domaine du travail en équipe ou aux processus synodaux.
- De l'humilité pour travailler en co-responsabilité et en équipe, être ouvert aux avis et aux qualités des autres, et être prêt à adopter de nouvelles méthodes de travail.

Le(s) référent(s) diocésain(s) ne seront pas nécessairement choisis parmi les membres du clergé. Si l'on choisit de travailler en co-responsabilité, il est vivement recommandé de respecter la parité homme-femme, et de veiller à ce qu'il y ait au moins un laïc.

L'équipe choisie pour collaborer avec le(s) référent(s) diocésain(s) devrait refléter la variété des acteurs diocésains et inclure leurs principaux responsables: hommes et femmes, laïcs, clergé et religieux consacrés de différentes cultures, représentants des différentes générations et formations qui soient le reflet des ministères institués et charismes ecclésiaux, en particulier les jeunes, les familles, les migrants, les réfugiés et les pauvres. Il serait utile que quelques membres de l'équipe aient déjà travaillé – récemment si possible – dans un processus synodal local, diocésain ou national, ou dans d'autres initiatives de ce genre.

**NB: Dans le Vademecum et dans tous les appendices ou documents, le terme «diocèse» désigne les Églises locales en général et peut être remplacé par les termes «éparchie», «ordinariat», ou tout autre organisme ecclésial équivalent.*

